



## Réunion des présidents d'Offices du 26 juin 2008 Compte-rendu

---

### Participaient à la réunion :

Louis BESSARD : secrétaire Office de Saône et Loire  
Pascal BREDA : président Office de Meurthe et Moselle  
Thierry CORNU : président Office de Côte d'Or  
Bruno CURIS : président Office du Rhône  
Yves GENTHON : président Office de Seine et Marne  
Jean-Claude LACAN : président Office de l'Hérault  
Karine MILLET : présidente Office de Charente maritime  
Jean-Claude SEGAUD : président Office du Puy de Dôme  
Daniel SEMELET : président de l'OGBTP  
Jean-Pierre ANQUETIL : vice-président de l'OGBTP  
Cécile ROUX-BELEC

Cette réunion de présidents d'Offices départementaux, qui était la deuxième du genre, a vu une participation un peu plus nombreuse (8 Offices présents), et a permis de traiter le thème de l'OPC.

### **1. L' O. P. C.**

**L'Office de Saône et Loire**, après avoir pris conscience de la tendance des maîtres d'ouvrage à négliger la mission de l'OPC, et des désordres en résultant, a engagé une réflexion sur l'utilité réelle de cette mission.

Une charte a donc été rédigée pour :

- donner une définition simplifiée du contenu de la mission,
- rappeler le rôle de chacun,
- donner quelques recommandations pour la bonne mise en œuvre de cette mission,
- et, d'une façon générale, insister pour que cette mission fasse toujours l'objet d'un contrat spécifique.

Il est prévu de diffuser cette charte aux maîtres d'ouvrage, aux mairies, aux administrations, ...

**L'Office de Côte d'Or**, partant du constat que la mission est assurée par des coordonnateurs dont les services sont en général mal vécus, a proposé une formule originale :

- La mission est confiée par le maître d'ouvrage à l'architecte.
- Elle fait l'objet d'un contrat à part, rémunéré.
- L'architecte est libre de remplir lui-même cette mission ou de la sous-traiter.
- La solution consistant à ce que l'architecte sous-traite la mission à 3 ou 4 entrepreneurs qu'il coordonne, est fortement recommandée.

Cette proposition permet de réintégrer la matière grise de cette mission chez les architectes et entrepreneurs.

**L'Office du Rhône**, a remis sur le métier un document « Recommandations pour la coordination » rédigé par l'Office en 1988. Pour le moment, la réflexion est engagée sur le mois de préparation, dont la réalité est quasi inexistante, afin de formaliser un guide recensant, pour les architectes et les entrepreneurs, les bonnes pratiques pour la réussir. L'Office du Rhône part du principe que la mission OPC est prise en charge par l'architecte.

Les trois documents qui détaillent ces propositions, et qui ont été diffusés aux participants, peuvent être consultés sur le site [ogbtp.com](http://ogbtp.com).

## **2. Echanges sur le sujet**

De nombreuses remarques ont été faites sur la complexification des opérations, les tracasseries administratives croissantes, la réduction des délais, la faiblesse d'encadrement des entreprises, etc., et sur la **véritable crise d'autorité** qui en résulte sur les chantiers.

L'une des causes principales est fréquemment l'absence de lien officiel entre l'architecte et le pilote, tous deux désignés directement par le maître d'ouvrage, sans que l'autorité de l'architecte sur le pilote soit clairement notée dans les contrats. Or l'architecte, de par sa connaissance approfondie du projet, est le mieux placé pour assurer cette mission (ce qui se faisait naturellement il y a une trentaine d'années).

Il faut affirmer que l'architecte est le mandataire de l'équipe de conception, et le mettre en pratique, ce qui n'est pas toujours le cas.

L'OPC doit débiter au moment de la période de préparation, et la qualité de son intervention avant le démarrage du chantier fera la qualité de l'exécution et le bon déroulement du chantier. La qualité de cette période permet également de créer l'équipe des entrepreneurs du chantier, ce qui favorise la qualité des relations sur chantier.

La bonne gestion des visas sur plan, et la réponse aux questions posées (aussi bien par l'architecte que par les entrepreneurs) sont indispensables pour le bon déroulement des opérations.

L'échange entre les présidents a permis d'aboutir à une conviction partagée :

***La mission OPC doit toujours être confiée à l'architecte par contrat spécifique et rémunéré en fonction de la complexité de l'opération.***

***L'architecte doit avoir toute latitude pour « sous-traiter », s'il le souhaite, tout ou partie de cette mission aux intervenants qu'il estime être, sous son pilotage et son autorité, les plus à même de maîtriser les parties de mission qu'il leur confie.***

Les trois approches sur l'OPC développées par les Offices prouvent, s'il en était besoin, que :

- Chaque Office a son approche spécifique de tout sujet. Cela provient des particularismes départementaux, de la nature du marché, des habitudes professionnelles, etc.
- Toutes les certitudes d'un moment sont à repenser régulièrement pour les adapter aux évolutions des techniques et des mentalités.

Pour compenser les pertes d'autorité, en particulier celle de l'architecte, proposition est faite que des architectes interviennent auprès des conducteurs de travaux pour expliquer leur mission, les enjeux, le métier, etc.

Cette action pourrait être conduite au sein des fédérations.

La définition des missions de chacun dans les CCAP ou dans les CCTP (comme en 71) doit également aider à préciser le contour d'autorité de chaque intervenant.

### **3. Vie des Offices**

L'Office du 63 a présenté la mise à jour du guide (tenant compte de la loi de 2005) concernant l'accessibilité des bâtiments pour les handicapés. Il s'agit d'un travail monumental, de très grande qualité, facilement utilisable bien que le sujet soit particulièrement difficile à rendre accessible.

Pour le moment, 3 ouvrages sur quatre sont prêts à être diffusés. Ces trois ouvrages concernent respectivement les maisons individuelles, les bâtiments collectifs, et les E.R.P. Le quatrième ouvrage traite des extérieurs.

La parution du document final est gênée par le fait que certains décrets d'application ne sont pas encore parus.

L'Office se trouve confronté à un problème financier pour assurer la diffusion de cet ouvrage. L'OGBTP pourrait être un bon vecteur pour assurer l'édition, et la diffusion de ce document, en permettant à tous les départements d'en profiter.

L'Office du 34 a choisi de travailler sur le thème national à partir d'un cas concret : une affaire a été choisie, et une étude est en cours pour détecter les économies potentielles qu'il aurait fallu faire en amont sur une opération réelle pour lui permettre de passer dans l'objectif du client.

La première réflexion a permis d'analyser les paramètres qui conduisent le maître d'ouvrage au prix plafond qu'il impose ensuite aux intervenants.

L'Office du 21 a repris à son compte le thème « Construire propre » exposé par le 69 à la dernière réunion des présidents. Il le décline à sa manière, et plus simplement. Deux expériences sont actuellement en cours.

Il est également associé à une réflexion sur les bonnes pratiques de chantier initiée par les services du Conseil départemental.

L'Office du 77 poursuit l'expérience Batireco associant les architectes et les entrepreneurs pour la réalisation d'une opération test. Cette opération qui s'appuie sur des fonds européens fera l'objet d'un document de présentation rédigé par le président de l'Office pour en développer tout l'intérêt.

### **4. Conclusion**

Les participants ont regretté que le paritarisme architectes / entrepreneurs ne soit pas approximativement respecté au cours de ces réunions (9 architectes pour 2 entrepreneurs).

Il a donc été décidé que, pour les prochaines réunions, les invitations seraient adressées aux présidents et aux vice-présidents.

La qualité et l'importance du travail effectué par l'Office du Puy de Dôme font apparaître une troisième nature d'activité à côté des deux habituellement repérées (l'organisation de réunions, et le travail sur des thèmes précis).

La présentation de l'OGBTP inclura donc désormais le travail technique aboutissant à la production d'un document diffusable (tels que le carnet d'entretien du 37, et celui à venir du 16) comme étant la troisième nature d'activité des Offices.

Le document « L'animation des Offices » sera modifié en conséquence.

Le bureau devra réfléchir à ce qui peut être proposé à tous les Offices pour valoriser sur un plan national les documents qu'ils produisent.

La prochaine réunion à thème des Offices aura lieu le 18 juin de 10 heures à 12 heures 30' à la FFB – 6/14 rue La Pérouse salle 4 (1<sup>er</sup> sous-sol)

Le thème sera : « **La réunion de chantier** »

La réunion sera suivie d'un déjeuner.